

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGON EN DATE DU 26 FEVRIER 2021
RELATIVE A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET PORTANT MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE
DE DECLARATION ET D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION

Secteur 2 : liste des rues ou portions de rues pour lesquelles
un régime de déclaration préalable est instauré

REGIME DECLARATION		
DENOMINATOIN DES VOIES	N° DE RUE	
	PAIR	IMPAIR
CRS. GAMBETTA	du 12 au 90	du 31 au 101
RUE ABEL GOURGUES	du 2 au 68	du 1 au 53bis
RUE LOUIS LABROUSSE	en totalité	en totalité
RUE DU XI NOVEMBRE	en totalité	en totalité